



**COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DU LOT**

**PLACE PIERRE BETZ**

46 200 SOUILLAC

Tél. 05 65 41 44 64

Fax. 05 65 41 44 64

Mail : [cdrugbylot@wanadoo.fr](mailto:cdrugbylot@wanadoo.fr)

# **CAHIER DES CHARGES**

## **Brevet Fédéral Ecole de Rugby**

**Bassin de formation : LUZECH**

**Saison 2011-2012**

## **PREAMBULE**

La commission de formation départementale recherche depuis plusieurs saisons un dispositif de formation fédérale qui soit le plus proche des besoins et des attentes des clubs et de leurs éducateurs.

Les formules ont sans cesse évolué : semaine bloquée, journées bloquées au comité Territorial, journées loquées en semaine, soirées...

Nous souhaitons cette saison étudier et tester un nouveau dispositif qui va permettre au club d'organiser la formation au sein de sa structure.

Dans cette nouvelle organisation, le club serait responsable de l'organisation de la planification des sessions de formation, le Comité Départemental de Rugby du Lot serait responsable des certifications.

Ce cahier des charges a pour objectif d'aider les clubs volontaires dans leur démarche tout en garantissant une formation de qualité sur l'ensemble du Comité Départemental de Rugby du Lot.

Nous pensons que les centres de formation doivent rester un lieu d'échanges, de confrontation d'idées et de points de vue. A cet effet, nous demandons aux clubs qui le peuvent de permettre aux éducateurs des clubs limitrophes d'intégrer le centre.

Nous insistons enfin sur le rôle prépondérant des tuteurs qui par leurs compétences et leur disponibilité assurent le suivi pertinent en consolidant le lien indispensable entre le stagiaire, le ou les formateurs, et l'association.

## SOMMAIRE

Les prérogatives d'un brevet fédéral et le descriptif des activités	Page 4
Descriptif des compétences visées	Page 5
Le processus d'évaluation certificative	Page 6
Modalités de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation	Page 7
Les modalités d'organisation du positionnement	Page 8
L'organisation pédagogique	Page 9
Fiche récapitulative	Page 13
Fiche « moyens mis en œuvre »	Page 14
Fiche « liste des formateurs »	Page 16
Fiche « liste des tuteurs »	Page 17
Fiche « liste des stagiaires »	Page 18

# LES PREROGATIVES D'UN BREVET FEDERAL

## 2- Secteur amateur masculin

FONCTIONS OCCUPEES	ASSOCIATIONS SUPPORTS DES CLUBS PRO	FEDERALE 1	FEDERALE 2 FEDERALE 3	SERIES
Entraîneur équipe 1	/	D.E. EDE (1)	B.F.E. EBF OU EDE (1)	
Directeur de Centre de Formation labellisé F.F.R.	/	D.E. EDE (1)	/	/
Directeur sportif	/	D.E. EDE (1)	D.E. EDE (1)	/
Entraîneur moins de 23 ans	D.E. EBF OU EDE (1)	/	/	/
Entraîneur moins de 21 ans « Reichel »	D.E. EBF OU EDE (1)		B.F.E. EBF OU EDE (1)	
Entraîneur moins de 21 ans « Bélascain »	/	B.F.E. EBF OU EDE (1)	B.F.E. ECF, EBF OU EDE (1)	
Entraîneur moins de 19 ans « Crabos »	D.E. EBF OU EDE (1)		B.F.E. EBF OU EDE (1)	
Entraîneur moins de 19 ans « autres »	/	B.F.E. EBF OU EDE (1)	B.F.E. ECF, EBF OU EDE (1)	
Entraîneur moins de 17 ans	B.F.E.J (1) EBF OU EDE (1)		B.F.E.J. ECF, EBF OU EDE (1)	
Entraîneur moins de 15 ans	B.F.E.J EBF OU EDE (1)		B.F.E.J. ECF, EBF OU EDE (1)	
Directeur Ecole de Rugby	BREVET FEDERAL EDUCATEUR ECOLE DE RUGBY (B.F.E.R.) ECF, EBF OU EDE (1)			
Educateur Ecole de Rugby	BREVET FEDERAL EDUCATEUR ECOLE DE RUGBY (B.F.E.R.) ECF, EBF OU EDE (1)			

## 3- Secteur amateur féminin

FONCTIONS OCCUPEES	1 <sup>ère</sup> DIVISION ELITE 1 ET 2	FEDERALE 1, 2 ET 3	MOINS DE 18 ANS
Entraîneur	D.E. EDE (1)	B.F.E. EBF OU EDE (1)	B.F.E.J. ECF, EBF OU EDE (1)

(1) - Type de licence exigé

**NB : Les titulaires d'un BEES 1<sup>er</sup> degré Rugby peuvent exercer contre rémunération toutes les fonctions d'encadrement, à l'exception de celles pour lesquelles les obligations fédérales requièrent un DES ou un DE.**

**Glossaire de la formation fédérale :**

- B.F.E. : Brevet Fédéral d'Entraîneur ;
- B.F.E.J. : Brevet Fédéral d'Entraîneur Jeune ;
- B.F.E.R. : Brevet Fédéral d'Educateur école de Rugby.

**Glossaire de la formation d'Etat :**

- D.E.S. J.E.P.S. : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « performance sportive », mention Rugby ;
- D.E. J.E.P.S. : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention Rugby ;
- B.P. J.E.P.S. : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « sport collectif », mention Rugby.

Tout entraîneur étranger à l'Union Européenne devra être titulaire d'un diplôme reconnu officiellement par la Commission Nationale des équivalences (Ministère de la Santé et des Sports).

Des contrôles seront effectués et les sanctions éventuelles appliquées selon les modalités prévues à l'annexe 9.

Il appartient aux arbitres, aux délégués sportifs et aux directeurs de match de vérifier que les entraîneurs inscrits sur la feuille de match possèdent bien le « type de licence » exigé sur leur carte de qualification de la saison en cours. Si tel n'est pas le cas, l'accès au banc de touche et à l'aire de jeu leur sera refusé.

### Trois publics, trois Brevets non hiérarchisés

Brevet fédéral éducateur école de Rugby (jusqu'à la catégorie moins de 13 ans)

Brevet fédéral entraîneur jeune (catégorie moins de 15 et moins de 17 ans)

Brevet fédéral entraîneur (catégorie moins de 19 ans et plus)

### Objectifs de la Formation

#### Acquérir 2 compétences :

- Conduire et animer des séances d'initiation de perfectionnement, ou d'entraînement
- Accompagner un groupe en compétition

#### À partir de 3 Thématiques :

- Le pratiquant et ses caractéristiques
- L'éducateur, l'entraîneur et sa méthode
- L'environnement de la pratique et ses valeurs

#### Nécessitant 5 domaines de connaissance :

- Le jeu
- La démarche
- L'éthique
- Le joueur
- Le règlement

### Modalités d'obtention d'un brevet Fédéral

1. Formation en Alternance (Club et Centre de Formation)
2. Validation d'Acquis d'Expérience Fédérale (VAEF) pour tout ou partie du brevet

### Le Dispositif en Alternance

#### 1. En club

- > Expérience pédagogique encadrée par un tuteur
- > Certification pédagogique
- > Certification compétition

#### 2. En centre

- > Préformation
- > Acquisition des savoirs associés aux différents domaines
- > Certification finale

### Pour entrer en formation

- Être licencié FFR
- Encadrer un collectif correspondant au brevet fédéral visé pendant de formation sous la responsabilité d'un tuteur

### Pour Valider la Formation

- Être âgé de 18 ans
- Avoir satisfait à toutes les épreuves certificatives
- Être titulaire du PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être LCA : Licencié Capacitaire en Arbitrage en fin de formation (Pour les entraîneurs jeunes et entraîneurs)



Feuillet à insérer dans le livret de formation FFR

## Épreuve pratique en club

### **1. Situation (pratique) pédagogique (Certification de l'Unité de compétence pédagogique).**

- > Le candidat conduit une séance pédagogique sur le thème de son choix au sein de sa structure avec son collectif habituel.
- > La séance est suivie d'un entretien de 15 mn permettant au candidat de justifier ses choix.

### **2. Situation d'accompagnement en compétition (Certification de l'Unité de compétence compétition).**

- > Le candidat est évalué en situation d'accompagnement d'un groupe en compétition.

## Épreuve en centre de formation

### **3a. Exposé de 10 mn environ.**

- > Le stagiaire présente le journal de bord retraçant son activité pédagogique dans la structure.

### **3b. Entretien de 20 mn environ.**

- > Le jury approfondit la connaissance du dossier, demande les arguments qui justifient les choix effectués par le stagiaire, oriente le stagiaire vers des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques décrites.

## MODALITES DE VERIFICATION DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

### A) La fiche d'inscription

Cette fiche est à retirer au Comité Départemental de Rugby du Lot.

**Tous les stagiaires** doivent s'inscrire au comité Départemental de Rugby du Lot et s'acquitter des frais d'inscriptions fixés à **100€ pour cette année**.

La fiche d'inscription est à renvoyer ou à rendre au Comité Départemental de Rugby du Lot **avant le 29 octobre 2011**.

### B) Pré requis

#### **Pour entrer en formation**

- Être licencié FFR
- Encadrer un collectif correspondant au brevet fédéral visé pendant de formation sous la responsabilité d'un tuteur

#### **Pour Valider la Formation**

- Être âgé de 18 ans
- Avoir satisfait à toutes les épreuves certificatives
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Être LCA : Licencié Capacitaire en Arbitrage en fin de formation (Pour les entraîneurs jeunes et entraîneurs)

*Feuillet à insérer dans le livret de formation FFR*



## MODALITES D'ORGANISATION DU POSITIONNEMENT

Le positionnement est organisé par la commission de formation départementale. Il est mis en place lors de la journée de préformation, le samedi 29 octobre à Gourdon.

L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux exigences requises par le référentiel de certification.

Ce positionnement conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation (P.I.F).

Il comprend :

- un temps de présentation de la formation (objectifs, dispositif de certification, organisation pédagogique, organisation de l'alternance, modules de formation...).
- un temps d'identification des compétences déjà acquises par les candidats en vue de l'élaboration d'un P.I.F.

*Remarque : le positionnement n'est pas un bilan de compétences, ni une procédure de validation des acquis de l'expérience fédérale (VAEF).*

## A) Principes généraux de la formation

La rénovation des diplômes fédéraux, entreprise depuis 2007 par la Fédération Française de Rugby, répond, in fine, à deux axes forts qui structurent les cursus de formation et qui peuvent se résumer en deux mots : COMPÉTENCES et ALTERNANCE.

- On ne certifie plus des connaissances mais des compétences qui ont été identifiées grâce à une analyse de la réalité des activités.

- Les formations proposées aujourd'hui sont donc des formations organisées en alternance entre un centre de formation et une structure d'accueil où l'apprenant est en situation d'éducateur / entraîneur.

S'il est absolument nécessaire, d'acquérir et/ou de développer ces compétences, il ne faut pas pour autant oublier les compétences nécessaires au " bien penser ". C'est-à-dire « *l'activité intellectuelle par laquelle on met en question une certitude initiale pour déboucher sur la formulation d'un problème essentiel* » qui appartient au travail philosophique et qui est tout à fait vital pour l'éducateur sportif et pour le formateur.

*« Pour bien philosopher, il faut donc appréhender la réalité avec un regard particulier, fait de curiosité et de sens critique. Et tout l'art est alors de faire apparaître des problèmes là où le sens commun ne voit que des évidences. Car un fait ne prend la forme d'un problème que dans des conditions d'appréciation bien déterminées. De même, la façon spécifique dont se découvre un problème est fonction des représentations mentales existant dans un contexte culturel et historique donné. La réflexion philosophique sert à mettre en perspective les événements pour mieux les analyser, en faire surgir les constantes, les paradoxes, les lignes de force. Elle nous aide aussi à faire jouer entre elles les valeurs qui gouvernent notre vision du monde pour en repérer les attendus et en comprendre le fonctionnement. »<sup>1</sup>*

Ces compétences nous apparaissent comme indispensables, même si elles ne font pas partie des compétences dites pratiques. La capacité à comprendre et à utiliser les savoirs, l'aptitude à organiser la connaissance, ... appartiennent à une activité intellectuelle qui s'entraîne et dans laquelle chacun peut progresser. Ce travail de problématisation est en fait une mobilisation pertinente de concepts.

*« Un concept est une idée abstraite et générale : une catégorie de la pensée permettant de clarifier le discours que l'on tient. En offrant une règle de classification, de catégorisation, le concept ouvre la pensée au domaine du possible. Tout concept répond donc toujours à un problème. Mais, à l'inverse, aucun problème ne peut trouver d'explication sans l'élaboration de concepts opératoires permettant de juger de façon pertinente. Pour un philosophe, en tout cas, il ne saurait y avoir de pensée sans concept puisque le rôle même de la raison consiste à rendre compte du divers*

---

<sup>1</sup> P. PIGALLET (2001) La philosophie peut-elle intéresser les adultes ? in Guide pratique de la formation.

*empirique au moyen du langage. Pour autant, l'abstraction conceptuelle n'est pas pure vacuité : elle enrichit la perception du réel au lieu de l'appauvrir. »<sup>2</sup>*

Aussi, la formation visant l'obtention du brevet fédéral doit initier, chez le futur éducateur sportif, une distanciation par rapport à ses pratiques (celle de pratiquant, celle d'éducateur, celle de formateur) et lui permettre ainsi de les interroger et de les investir avec une lucidité et une efficacité nouvelles.

Elle doit lui donner la possibilité (qualité du questionnement, outils didactiques, mode de pensée, ...) de réfléchir aux notions de performance sportive, de formation, d'apprentissage, d'entraînement, d'activités physiques et sportives, aux rapports entre théorie et pratique, valeur et vérité, modèle et réalité, entre connaissance et compétence, etc.

Les compétences développées au cours de cette formation sont donc aussi celles qui permettent à l'éducateur sportif, par écrit et oralement, de s'interroger sur des "questions de terrain" puis de proposer des "projets d'action" et de prendre des décisions en mobilisant des connaissances (scientifiques, expérientielles, ...), des modèles (théoriques, empiriques, ...) pour argumenter ses choix.

En résumé, la formation est aussi conçue comme un moment privilégié d'acquisition d'un "langage" qui va permettre de "parler des pratiques" mais aussi et surtout de "penser sa pratique".

Ce langage est structuré (modalités et méthodologies des différentes formes d'expression) et véhicule du sens (modèles théoriques, hypothèses explicatives et fonctionnelles de la réalité complexe). Les connaissances disciplinaires ne sont donc proposées que pour éclairer d'un jour nouveau les pratiques et, avec d'autres savoirs, nourrir la construction et la régulation de l'action.

## **B) Organisation des séquences de formation**

**Une structure peut souhaiter mettre en place la formation fédérale Ecole de Rugby aux conditions suivantes :**

- **4 stagiaires minimum, 18 stagiaires maximum par FORMATEUR**
- **des créneaux de formation identifiés**

Le temps de formation se répartit de la manière suivante :

- 4h de préformation (29 octobre 2011 à Gourdon de 8h30 à 12h30)
- 48h en centre de formation club.
- 8h de certification
  
- 50h en situation d'encadrement avec son collectif

## **C) Qualification du ou des formateurs**

Le ou les formateurs doivent être titulaires soit :

- d'un 3<sup>e</sup> cycle formateur
- d'un Brevet d'Etat 1<sup>er</sup> degré option Rugby à XV
- d'un diplôme d'Etat mention Rugby à XV
- d'un Brevet d'Etat 2<sup>e</sup> degré option rugby à XV
- d'un diplôme d'Etat Supérieur mention Rugby à XV

Le ou les formateurs recevront un agrément donné par la commission départementale de formation à l'issue d'un stage d'agrément.

## D) Lieux de formation et types de structures d'accueil des stagiaires

La formation en centre se déroule dans les structures club.

La structure d'accueil des stagiaires doit posséder une école de rugby pour l'expérience d'enseignement.

La structure d'accueil doit présenter au minimum les équipements suivants :

- une salle avec :
  - o des tables et des chaises
  - o un tableau (ou paperboard)
  - o vidéoprojecteur
- la possibilité de fournir des supports pédagogiques aux candidats (photocopies, documents informatiques, DVD, ...)
- un terrain de rugby à proximité de la salle.

## E) Place et rôle des tuteurs dans le processus pédagogique

Les tuteurs ont pour rôle de faciliter l'intégration dans la structure et de participer à la réussite de la formation du stagiaire.

Il devront être titulaire à minima d'un des diplômes suivants :

- 2<sup>e</sup> cycle Educateur Ecole de Rugby (validé et recycler si plus de 5 ans)
- 2<sup>e</sup> cycle Entraîneur (validé et recycler si plus de 5 ans)
- Brevet Fédéral Ecole de Rugby (validé et recycler si plus de 5 ans)
- Brevet Fédéral Entraîneur Jeunes (validé et recycler si plus de 5 ans)
- Brevet Fédéral Entraîneur (validé et recycler si plus de 5 ans)

Une fiche de liaison est utilisée par le stagiaire, le centre de formation et les tuteurs, afin que ces derniers soient informés des contenus abordés en formation, ainsi que des commandes que le centre de formation demanderait au stagiaire de réaliser sur son lieu d'alternance et qu'en retour, ils puissent aviser le centre de formation de toutes les informations utiles au bon déroulement du processus de formation.

Des réunions de tuteurs sont prévues pendant la formation. **L'action de tutorat donnera de fait le recyclage à tous les éducateurs en situation de recycler leur diplôme.**

## F) Relation avec le tuteur

Les relations entre la structure de formation, le tuteur et le stagiaire font l'objet d'une convention de mise en situation (voir journal de bord du stagiaire).

La fiche de liaison (voir annexe) est un lien facilitant les relations entre la structure de formation et le tuteur.

**PIECES A RENVOYER AU  
COMITE DEPARTEMENTAL  
DE RUGBY DU LOT**

**PLACE PIERRE BETZ  
46200 SOUILLAC**